

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil Municipal du 3 juillet 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie LIGONNIERE, Maire.

Étaient présents,

Madame Marie LIGONNIERE, Monsieur Patrick ORGERON, Monsieur Jean-Jacques SAGOT, Madame Françoise MENES, Monsieur Philippe TARRADE, Madame Sidonie LASSANDRE, Monsieur Pierre GALERNEAU, Madame Violaine CHARIL, Monsieur Olivier ATTANÉ, Monsieur Cédric LAFAGE, Madame Marie-France CHABAUD, Monsieur Christian PREVOST, Madame Dominique BRIENS, Madame Sylvie GLUARD, Monsieur Christophe CHEVRIER, Monsieur Patrick EVENNOU, Monsieur Guillaume GADAL, Monsieur Jean-Luc RICOUX, Madame Jacqueline LABAUME, Monsieur Sébastien BEROT, Monsieur Vincent TALLE, Monsieur Hugues PERU, Monsieur Jean-Marie PANAZOL.

Étaient absents,

Monsieur Frédéric SERVAIS (Pouvoir à Monsieur Cédric LAFAGE), Monsieur Franck MADIER, Madame Corinne NICOLET (Pouvoir à Madame Françoise MENES), Madame Fabienne DE BEUVRON (Pouvoir à Madame Marie-France CHABAUD), Monsieur Patrice BERNIER (pouvoir à Monsieur Sébastien BEROT), Madame Emilienne CHENIN (Pouvoir à Monsieur TALLE).

Madame Violaine CHARIL a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	27 juin 2023	Abstentions	00
Membres en exercice	29	Suffrages exprimés	28
Membres présents	23	Contre l'adoption	00
Procurations	05	Pour l'adoption	28

DEL - 2023_44 Attributions Bourse Permis de conduire 15-21 ans

Monsieur Pierre GALERNEAU expose le Projet Bourse Permis de Conduire pour les 15-21 ans.

Considérant que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour accéder à un emploi et une formation, et que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de tous les jeunes, la ville de Périgny souhaite accompagner des jeunes de la commune de Périgny en instituant une politique d'aide au permis de conduire : le dispositif de la « Bourse au permis de conduire ».

Cette aide repose sur une démarche volontaire du jeune, et sera la contrepartie de la réalisation d'une contribution citoyenne, au sein des associations partenaires du territoire communautaire, ou d'une collectivité locale et selon une durée définie.

Chaque dossier sera étudié par une commission technique qui émettra un avis sur chaque candidature.

AR Prefecture

017-211702741-20230703-DEL_2023_44-DE
Reçu le 06/07/2023

Cette bourse sera versée par la Ville directement à l'auto-école choisie par le jeune bénéficiaire.
Une convention sera passée entre la commune et l'auto-école.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver :

- Le financement de 10 projets dossiers financés soit 350€ par jeune afin d'aider les jeunes de 15 à 21 ans à le financer.
- La mise en place d'une convention entre la ville, une auto-école et le bénéficiaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance Education en date 27 03 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur GALERNEAU, 6^{ème} Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

- o **ADOpte** le financement de 10 dossiers financés pour le permis de conduire à hauteur de 350€ par jeunes.
- o **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre toutes formalités utiles à l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée à :
 - Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime,
 - Monsieur le Trésorier de La Rochelle banlieueet insérée au recueil des actes administratifs de la commune.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Marie LIGONNIERE



Le Maire,
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision.
Périgny, le

06 JUL. 2023